



Retrait de sa carte de résident à la préfecture

Par **johannetnadyne**, le **30/06/2010** à **00:02**

Bonjour,

pour faire suite à mes différents messages la situation a évolué

mon ami doit aller retirer sa carte de résident en date du 26 juillet 2010, elle est actuellement en vacance au Cameroun et doit rentrer le 12 juillet.

mon amie est enceinte de moi, mais malheureusement pour nous sa grossesse se voit et donc son mari va se rendre compte de son état. Nous pensions engager une démarche de séparation de fait à compter de la fin du mois de juillet. mais au vu de l'urgence mon amie ne pourra pas rentrer chez son mari.

Pourra-t-elle toutefois se présenter à la préfecture pour retirer sa carte sachant que la séparation de fait ne sera pas faite avant la fin du mois de juillet ?

Son mari peut-il aller à la préfecture et demander à ce qu'on ne lui délivre pas la carte de résident ?

merci pour vos réponses c'est vraiment urgent, sinon je prolonge ses vacances et elle ne rentre qu'à la fin du mois et dès son retour va à la préfecture retirer sa carte

merci j'attends vos réponses vos conseils

cordialement